



AN - NASR

vendredi n°125 du 10 Fév. 2006

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et Implore son pardon

Fais don de ton sang pour pétrir un mortier et construire un monde, dit-on. En d'autres termes, le but global que nous devons viser en tant que musulmans doit sans aucun doute être la recherche du

La femme : le foyer ou le service ?

changement positif de notre génération et une contribution efficace au développement de notre Ummah. Il s'agit d'un développement cohérent dans ses parties et homogène dans son processus. Hommes ou femmes, jeunes ou vieux, chacun selon sa spécificité a un rôle prépondérant à jouer pour l'atteinte de cet idéal.

Il sera ici question du rôle spécifique de la femme car d'aucuns pensent qu'elle n'a de place que dans le foyer, auprès de son mari et de ses enfants.

Alors, dans cette perspective, l'on peut se demander si la femme musulmane a une place et un rôle à jouer dans la société. Est-ce qu'elle peut exercer un métier ? Si oui, quel type de métiers peut-elle exercer et d a n s

quelles conditions ?

Rôle de la femme musulmane dans le foyer

La famille étant la cellule de base dans une communauté, le rôle que la femme y joue est capital. Elle en est un pion essentiel. Elle a donc besoin de s'adapter au monde moderne tout en restant fidèle aux principes de l'Islam comme le disait Ben Halima Abderraouf dans "Lettre à ma disciple" à la page 43 : « **L'avenir appartient à ceux qui sauront vi-**

ure l'Islam et la modernité ensemble ».

C'est elle qui éduque les enfants. Même si le père et la mère jouent dans cet exercice, des rôles complémentaires, c'est la mère qui inculque les valeurs morales et spirituelles aux futurs hommes et femmes responsables et libres et les enseigne les vertus de sincérité, de justice, de vérité, de courage, de modestie, d'honneur et de dignité.

C'est aussi la femme qui anime le foyer et lui imprime une orientation qui peut être bonne ou mauvaise suivant la formation qu'elle a elle-même reçue conformément à l'esprit de ces hadith : **« Eduquer une fille, c'est éduquer une nation ».**
« Tout homme naît soumis. Ce sont ses parents qui en font un Juif ou un Chrétien ».

C'est aussi d'elle dont dépend finalement l'existence ou l'absence du bien-être au sein du foyer. Pour le bonheur de son mari et de ses enfants, elle doit faire de son mieux pour rendre la vie familiale douce et heureuse et faire de sa maison un lieu de sécurité et de paix pour son époux et ses enfants. En effet, elle est celle qui console et qui assiste son époux et ses enfants quelle que soit la cir-

constance. L'exemple de Khadidja dans ce domaine est très illustratif. En effet, c'est auprès d'elle que le prophète trouva l'assistance, la consolation et l'équilibre dont il avait besoin après qu'il ait pris peur suite à la vue de l'Ange Gabriel.

Elle peut également faire des suggestions sur tous les sujets touchant à la vie conjugale. Car en l'Islam, l'obéissance dans le contexte matrimonial repose sur le fait que le mari et la femme agissent en toute loyauté envers la loi sublime d'Allah (la Shari'a) et chacun reconnaissant ses forces et ses limites, ses droits et ses devoirs. Le prophète (saw) nous enseigne que **« La meilleure des femmes est celle qui, quand tu la vois tu es content, et quand tu lui dis de faire quelque chose, elle obéit. Elle protège tes droits et garde sa chasteté pendant ton absence ».**

Mais le respect et l'entretien doivent être mutuels. Donc, tout homme aussi doit prendre soin de son épouse et doit montrer des égards envers toutes les autres femmes. Car le prophète (saw) continue par ailleurs en disant que : **« Les meilleurs parmi vous sont ceux qui sont les plus gentils**

envers leurs épouses ».

Ainsi, dans la construction d'un foyer uni et solide, le dynamisme, les compétences, l'engagement et le sens élevé de la responsabilité de la femme y sont pour quelque chose.

Mais la femme musulmane doit-elle rester seulement au foyer ?

La femme dans la société

La femme a un rôle d'éducatrice dans la famille et dans la société. Pour ce faire, elle ne saura rester seulement à la maison. Elle a besoin de s'exprimer et de marquer son existence car sa seule présence biologique ne suffit pas. Dans ce domaine, les exemples sont légions. Il est vrai que dans le passé les femmes musulmanes n'ont pas eu autant d'opportunités qu'aujourd'hui à travailler à l'extérieur du foyer. Mais ces dernières exerçaient tout de même des activités professionnelles comme le commerce, le tricotage, la participation aux activités champêtres et aux batailles, etc.

Elles menaient aussi des activités sociales (nettoyage de mosquées), accordaient soins aux blessés, et les déplaçaient pendant les batailles, se rendaient mutuellement visite lors

des mariages et des baptêmes. Les femmes s'adonnaient en plus de tout cela, à des activités religieuses et culturelles : elles venaient prier à la mosquée surtout les matins et les soirs, participaient aux veillées de prières à la mosquée et le prophète (SAW) les exhortait à participer aux prières de l'Aïd et interdisait que l'on les empêche de venir prier à la mosquée.

Dans le monde islamique de l'ère médiévale, on n'empêchait pas non plus les femmes d'avoir des activités en dehors du foyer. Elles se consacraient par exemple à des études dans plusieurs domaines. On les y encourageait d'ailleurs. Par conséquent, plusieurs femmes érudites (religieuses, écrivains, poètes, médecins et enseignantes) devinrent célèbres telles que Nafisa, une descendante de Ali qui était une savante des hadiths de sorte que l'Imam Shafi'i l'adopta dans son cercle d'étude de Al-Fustat. Il y a aussi Shaika Shuda qui donnait des cours en public dans une des principales mosquées de Bagdad sur la littérature, la rhétorique et la poésie. Il existe plusieurs autres exemples de musulmanes qui ont été écrivains, poètes et même profes-

seurs et qui étaient très respectées dans la société islamique. De ce fait, on ne peut qu'encourager la femme musulmane à poursuivre ses études dans tous les domaines et de mettre sa connaissance académique et professionnelle au service de sa communauté. Dans cet élan, les femmes peuvent sortir et exercer un métier si elles ont des raisons valables et légitimes.

Mais attention ! il y a des conditions minimales qu'elles doivent observer lorsqu'elles décident d'exercer un métier :

- la femme peut exercer une activité professionnelle après ses devoirs conjugaux et ce, dans un cadre idéal qui respecte sa pratique religieuse et sa spécificité ;

- elle doit respecter les règles d'habillement et les exigences de la mixité ;

- son travail ne doit en aucun cas être un frein à l'intérêt de la famille et de la bonne éducation de ses enfants.

En définitive, la femme peut et doit apporter sa contribution à la consolidation de la vie familiale et sociale et cela y va de l'intérêt de l'islam et des musulmans.

L'islam est un champ vaste où chacun apporte sa contribution. Autrement dit, tout le monde peut, indépendamment de sa nature biologique ou autre, apporter quelque chose à cette religion. Tel est le cas de la femme. L'on gagnerait alors à la libérer des chaînes des préjugés et lui permettre d'apporter ce qu'elle peut à la religion d'Allah en l'intégrant dans le tissu socio-économique mais dans le respect strict des limites fixées par le Sage Législateur (Allah swt).

Cependant il faut rappeler à nos sœurs que l'honneur et la dignité de la femme musulmane se jouent au foyer. Il faut donc faire primer l'intérêt du foyer de la famille, de l'espace conjugal sur le service.

Sidi

Information

Afin de demander le soutien d'Allah pour les examens et les compositions de fin d'année, le comité exécutif de l'AEEMB invite l'ensemble de ses militants et sympathisants à observer une journée nationale jeûne suivie d'une lecture coranique **le jeudi 18 mai 2006**. Pour les militants de Ouagadougou, la lecture du coran aura lieu incha'Allah au siège national après la prière de Asr.